



COMITÉ
RÉGIONAL
DE PROVENCE

Marseille le 27 mars 2009

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents

Pour respecter le programme fédéral, édité après la parution du Règlement Régional, l'Interrégion a décidé de modifier les règles de participation à la Coupe PACA des Benjamins.

La règle suivante a été décidée :

Dans chacune des épreuves 50m dos, 50m brasse, 50m papillon, 200 4 nages, 40m NL et 100m NL, les 32 premières filles et les 32 premiers garçons de la Région PACA non retenus pour le Trophée Lucien Zins, toutes années d'âge confondues, sont qualifiés pour la Coupe PACA des Benjamins.

Les sélections pour le 200 4 Nages et le 400m NL seront faites sur les 400 4N et le 800 NL.

A l'issue du classement national, l'Interrégion proposera la liste des qualifiés qui devront confirmer leur participation.

La compétition se déroulera en bassin de 50m extérieur à Gap les 6 et 7 juin.

Veillez agréer, mesdames et messieurs, mes sentiments sportifs les meilleurs.

J.P. CHABERTY

